

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.06.12- 06****ACTE : 5.6.3****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 12 juin à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BADO, BAIADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent :

Secrétaire : M. BAIADA SYLVAIN

Date de la convocation : 04/06/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

❖ **OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS — CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la possibilité du remboursement par la collectivité des frais imposés aux élus dans l'accomplissement d'un mandat spécial, des formations, de mission ou de représentation dans l'intérêt communal.

Il demande au conseil de se prononcer sur les conditions de remboursement qu'il entend adopter.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Maire quant au remboursement des frais de déplacement et de séjour des élus titulaires d'un mandat spécial, en formation, mission ou représentation ayant un intérêt pour la commune
- **DECIDE** : le remboursement des frais de transports payés sur la base de l'indemnité kilométrique utilisée dans la fonction publique ou d'un justificatif de billet de train ou d'avion, celui des frais d'hébergement sur la base des indemnités utilisées dans la fonction publique.
- **CHARGE** : le maire d'effectuer les formalités nécessaires

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING